

Communiqué de presse Vendredi 09 Février 2024

Mise en place de la Commission permanente chargée du renouvellement et de l'adaptation continus des curricula

Rabat, Vendredi 09 Février - Monsieur Chakib Benmoussa, Ministre de l'Éducation Nationale du Préscolaire et des Sports a confié à Monsieur Mohammed Sghir Janjar, la présidence de la Commission permanente chargée du renouvellement et de l'adaptation continus des curricula, programmes et formations des différentes composantes du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique.

La mise en place de cette Commission, maillon majeur dans l'institutionnalisation du processus de réforme des curricula et des programmes, vient en application des dispositions de la loi-cadre n° 51.17 relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, conformément aux exigences du décret n° 2.20.473 du 30 Muharram 1443 (8 septembre 2021), et aux recommandations du Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique.

Cette consolidation institutionnelle intervient également à une étape importante d'accompagnement des chantiers de réforme en cours tels que prévus dans la Feuille de route 2022-2026, dont le cap est l'amélioration des apprentissages des élèves, la réduction de l'abandon scolaire et le renforcement des activités d'épanouissement. La Commission aura ainsi, conformément à loi, la charge d'établir un cadre référentiel des curricula et des guides référentiels des programmes et formations et de veille à leur actualisation et leur adaptation permanente aux évolutions pédagogiques modernes.

Pour élaborer les cadres et guides référentiels, la commission, dont l'avis est consultatif, prend en considération des principes et orientations tels la révision, le renouvellement et l'adaptation permanente des manuels scolaires et des divers outils didactiques, la diversification et l'adaptation des approches pédagogiques, l'exploitation des résultats de la recherche pédagogique et sociale en vue d'améliorer la qualité des programmes, l'intégration obligatoire des activités culturelles, sportives et créatives, la gestion du temps scolaire et des rythmes d'enseignement, notamment dans les zones lointaines et les zones à situation spécifique, ainsi que la mise en place de mécanismes permanents d'évaluation et de révision.

La commission ainsi instituée pour une durée de quatre années sera composée de 35 membres, dont des représentants de chacune des autorités gouvernementales en charge des secteurs concernés, de représentants d'institutions constitutionnelles, et d'experts reconnus pour leur compétence et leur expérience dans les domaines pédagogiques, scientifiques, technique, économique, historique, environnemental, sportif et culturel.

Le Président de la Commission, Monsieur Mohammed Sghir Janjar, est membre résident de l'Académie du Royaume, membre du Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, anthropologue, polyglotte, Directeur général adjoint de la Fondation du Roi Abdulaziz Al Saoud pour les études islamiques et les sciences humaines. Ses travaux et publications en lien avec l'éducation, la diffusion des connaissances, les mutations socioculturelles de la société marocaine contemporaine, la religion et les faits culturels, en font une autorité sur ces différents sujets. Monsieur Mohammed Sghir Janjar, est ancien membre du Conseil National des Droits de l'Homme. Il est titulaire d'une licence en sociologie de la Faculté des lettres de l'Université Mohammed V de Rabat et d'un doctorat de troisième cycle à l'Université de la Sorbonne, Paris V (spécialité : anthropologie sociale et culturelle).